

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 5 AVRIL 2013**

L'an deux mil treize, le cinq avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LANGLAIS Jean-Charles, Maire, d'après convocations faites le trente mars deux mil treize

Membres présents : Mrs LANGLAIS Jean-Charles, SEGUIN Roland, PAVON Daniel, Mmes POTET Christiane, AVOGADRI Ginette, BUREAU Sylvette, DAVID Eliane, DELAIRE Sylvie, DELAUNAY Séverine Mrs AUBRY Stéphane, FUCHS Christian, MAIANO Dominique, MARATHE Freddy

Membres absents : Mr THOMAZEAU Bruno

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Mme POTET Christiane ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 FEVRIER 2013

Le procès verbal est adopté à l'unanimité des votants.

BUDGET 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni pour examiner en détail et voter le budget 2013. Les orientations avaient été évoquées lors de précédentes réunions. Monsieur le Percepteur était présent.

Le compte administratif 2012 fait apparaître un excédent global de 85 201,43 € reporté sur l'exercice 2013 et voté à l'unanimité.

Monsieur le Percepteur présente le compte de gestion qui est adopté également.

Fonctionnement

Les recettes et dépenses de fonctionnement s'élèvent à 525.525,43 €. Les subventions sont reconduites.

Investissement : Les principaux postes sont les suivants :

⇒ Acquisition de terrains	5 926,00 €
⇒ Travaux bâtiments	40 634,00 €
⇒ Travaux Ecole	46 473,00 €
⇒ Tabernacle église	2 200,00 €
⇒ Travaux de Voirie	106 300,00 €
⇒ Protection incendie	7 000,00 €
⇒ Matériel divers	14 400,00 €
Dépenses prévues en 2012, reportées sur 2013	
⇒ Protection bacs à ordures ménagères	3 800,00 €

Le budget d'investissement s'élève donc à 398 131,58 €, celui de fonctionnement à 525.525,00 € soit un budget total de 923 657,21 €

TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour cette année 2013, soit :

- Taxe habitation :	14,69 %
- Foncier bâti	13,45 %
- Foncier non Bâti	39,71 %
- Cotisation Foncière des Entreprises	21,54%

CONVENTION AVEC L'ATEL

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal la création de l'Association « A.T.E.L. », Association-Travail-Environnement-Loisirs, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est à Consac.

Cette association déclarée à la Sous-Préfecture de Jonzac le 15 février 1994 a pour but de prendre en charge grâce à l'embauche de personnes en difficulté en contrat aidé l'entretien de l'environnement naturel. Cette activité peut s'opérer sur le territoire des communes désireuses d'adhérer sous forme de convention.

Il informe son Conseil Municipal que le Conseil communautaire de la Haute-Saintonge, par délibération du 9 décembre 1994, a autorisé son Président à signer une convention liant la Communauté des Communes de Haute-Saintonge et l'A.T.E.L.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de passer une convention avec Madame la Présidente de l'A.T.E.L. pour confier l'entretien des zones vertes, ou d'autres petits travaux, ceci afin de préserver l'environnement naturel sur tout le territoire de la commune.

Après avoir pris connaissance des statuts, le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer une convention avec la Présidente de l'Association A.T.E.L. pour un nombre d'heures de 400 sur un an, au taux de 7,90 euros de l'heure soit 3160,00 euros.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1^{ERE} CLASSE

- Vu le Code général des Collectivités territoriales
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la loi n°84-53 du 26.01.1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.
- Vu le budget communal
- Vu le tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps complet (35 heures hebdomadaires) avec effet au 3 mai 2013.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal

LOCATION BOULANGERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler le bail commercial de Mme LAGAY Patricia qui accepte les conditions de location proposées par la commune.

Le bail commercial est consenti pour une durée de neuf années à compter du 1er mai 2013 pour se terminer le 30 avril 2022 pour un loyer de 388,04 € HT mensuel. Ce loyer est déterminé en prenant pour base l'indice

du 4ème trimestre 2012 (108,34) et sera réajusté chaque année à la date anniversaire.

Après délibération, le conseil municipal accepte le renouvellement du bail à Madame LAGAY Patricia et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tout acte, pièces et documents nécessaires à sa réalisation.

Fait et délibéré à Plassac, les jours mois et an susdits. Ont signé au registre Mesdames et Messieurs les membres présents à la réunion.